

*Liberté Égalité Fraternité
République Française*

Ministère de la Culture et de la Communication

La Ministre

Madame Catherine PÉGARD
Présidente de l'établissement public
du château, du musée et du domaine
national de Versailles
Château de Versailles
78008 VERSAILLES cedex

Paris, le 08 OCT. 2015

Nos réf. : TR/1668/BBR

Madame la Présidente,

L'établissement public que vous présidez a une notoriété nationale et internationale exceptionnelle, ce qui en fait une des institutions les plus visitées au monde.

Si on ne peut que se réjouir du fait que les richesses patrimoniales et les collections du château et du domaine de Versailles puissent être vues par un public nombreux et diversifié, certaines périodes de l'année peuvent susciter une très forte fréquentation qui nuit à la qualité de la visite, influence les conditions de conservation du patrimoine et des collections et rend plus difficiles les conditions de travail des agents.

Aussi, je souhaite que cette fréquentation puisse être mieux maîtrisée et mieux organisée.

En complément du nouvel accueil qui sera offert au public du château avec l'ouverture de l'aile Dufour dans quelques mois, je vous demande de bien vouloir me présenter un plan d'action permettant de mettre en place une meilleure régulation des flux de visiteurs pour les périodes de l'année connaissant la fréquentation la plus importante, sur la base de l'expérimentation que vous avez menée cette année pour le week-end de Pâques, de la Pentecôte et les journées du 14 juillet et du 15 août.

Ce plan d'action, qui a vocation à permettre de mieux maîtriser l'affluence des visiteurs, de lisser les flux dans le temps et de fluidifier l'accueil aussi bien pour les agents que pour les visiteurs, devra faire des propositions portant sur :

- le niveau de visiteurs admissibles à un instant donné en fonction des espaces ouverts et sur l'éventualité d'une réservation horaire dans certains espaces pour tout ou partie des visiteurs ;

- la période de l'année au cours de laquelle le dispositif a vocation à s'appliquer, les espaces concernés et les outils permettant de le faire respecter.

Je souhaite que la régulation des flux de visiteurs puisse être envisagée dès le courant de l'année 2016.

Vous voudrez bien me rendre vos propositions d'ici le 18 décembre 2015. Je vous invite à évoquer les axes d'action que vous envisagez avec les organisations syndicales de votre établissement, sans préjudice des concertations formelles ultérieures préalables à la mise en place des mesures qui seront arrêtées.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.



Fleur PELLERIN

*Liberté Égalité Fraternité
République Française*

Ministère de la Culture et de la Communication

Le Ministre

Monsieur Jean-Luc MARTINEZ
Président-directeur de l'établissement
public du musée du Louvre
75058 PARIS cedex 01

Paris, le 08 OCT. 2015

Nos réf. : TR/1668/BBR

Monsieur le Président-directeur,

L'établissement public que vous présidez, dont la notoriété nationale et internationale est exceptionnelle, est l'institution muséale la plus visitée au monde.

Si on ne peut que se réjouir du fait que les collections du Louvre puissent être vues par un public nombreux et diversifié, certaines périodes de l'année peuvent susciter une très forte fréquentation qui nuit à la qualité de la visite, influence les conditions de conservation du patrimoine et des collections et rend plus difficiles les conditions de travail des agents.

Aussi, je souhaite que cette fréquentation puisse être mieux maîtrisée et mieux organisée.

En complément de l'amélioration des conditions d'accueil qui découlera de l'achèvement du projet Pyramide, je vous demande de bien vouloir me présenter un plan d'action permettant de mettre en place une meilleure régulation des flux de visiteurs pour les périodes de l'année connaissant la fréquentation la plus importante.

Ce plan d'action, qui a vocation à permettre de mieux maîtriser l'affluence des visiteurs, de lisser les flux dans le temps et de fluidifier l'accueil aussi bien pour les agents que pour les visiteurs, devra faire des propositions portant sur :

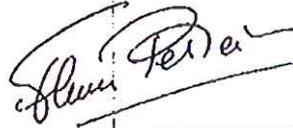
- le niveau de visiteurs admissibles à un instant donné en fonction des espaces ouverts et sur l'éventualité d'une réservation horaire dans certains espaces pour tout ou partie des visiteurs ;
- la période de l'année au cours de laquelle le dispositif a vocation à s'appliquer, les espaces concernés et les outils permettant de le faire respecter.

Je souhaite que la régulation des flux de visiteurs puisse être envisagée dès le courant de l'année 2016.

.../...

Vous voudrez bien me rendre vos propositions d'ici le 18 décembre 2015. Je vous invite à évoquer les axes d'action que vous envisagez avec les organisations syndicales de votre établissement, sans préjudice des concertations formelles ultérieures préalables à la mise en place des mesures qui seront arrêtées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président-directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Fleur PELLERIN